

# le journal du tri

Edito

## Tous des relais du tri !

Il faut se rendre à l'évidence : on ne gère plus nos poubelles comme à l'époque de nos parents ou de nos grands-parents. Un déchet à la main : est-il recyclable, compostable ou va-t-il bien à la poubelle ? Vous êtes maintenant fort heureusement nombreux à vous poser ce genre de question...

## Priorité à l'éducation

Afin de compléter les actions d'éducation en faveur des jeunes et pour soutenir les initiatives de personnes motivées par le sujet, un réseau de "relais du tri" se met en place. Une vingtaine d'élus de quatre de nos communes sont actuellement en formation et seront à même, chacun chez eux, de motiver leurs concitoyens aux gestes civiques qu'il faut maintenant avoir face à nos déchets. Qu'ils soient remerciés pour cette action et qu'ils suscitent des vocations !

**Christophe TRIPLET**  
Vice-Président  
de la Communauté  
de Communes

*J'agis, je trie mes déchets*

## Ordures ménagères : en baisse Hausse des tonnages pour les emballages

Tonnages et coûts						
	2008			2009		
	Tonnages	Kg/an/hab	€/an/hab	Tonnages	Kg/an/hab	€/an/hab
Ordures ménagères	3 878	324	42 €	3 630	303	41 €
Tri sélectif	770	64	3 €	836	70	4 €
Déchetterie	3 279	274	26 €	3 382	283	28 €
Compostage	200	17	0 €	200	17	0 €
<b>Totaux</b>	<b>8 127</b>	<b>679</b>	<b>71 €</b>	<b>8 048</b>	<b>673</b>	<b>73 €</b>

Montant de taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçu en 2008 : 803 171 € soit 67,10 € par habitant et en 2009 : 841 389 € soit 70,29 € par habitant.

Nous sommes sur la bonne voie. Vos efforts en matière de déchets ménagers portent leurs fruits. D'abord, le tonnage de nos ordures ménagères est en baisse, c'est un bon point car c'est le poste le plus coûteux. En 2009, 3 629 tonnes ont été collectées contre 3 878 en 2008 (moins 248 tonnes). Les tonnages de tri sélectif augmentent. C'est une bonne nouvelle aussi puisque la collecte et le traitement de ces déchets sont les moins onéreux (4 €/an/hab. contre 41 €/an/hab. pour les ordures ménagères soit moins 37 €/an/hab. c'est beaucoup). Il faut donc continuer à utiliser les conteneurs à votre disposition sur le territoire dont le nombre a progressé de 46 en 2009 pour vous aider à trier plus et mieux.

Même si les tonnages ont augmenté, certains emballages sont en baisse : bouteilles, bidons et flacons en plastique, boîtes acier et

alu. Suivez bien les consignes de tri sur les conteneurs, le memento du tri, les journaux du tri, le site internet...

## Des résultats corrects

Grâce au respect des consignes par le personnel de collecte et à vos efforts de tri, les dépenses du service augmentent assez peu (voir tableau ci-dessus). En 2010, la T.G.A.P. (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) votée dans la loi de finances passe de 13 à 17 €/tonne/HT. Néanmoins, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'augmentera pas. Cette taxe sert uniquement à financer le coût du service des déchets ménagers. Triions donc encore plus sinon il faudra payer.

**Jean-Pierre GÉRARD,**  
Président de la Communauté  
de Communes du Canton de Montdidier

**POUR EN SAVOIR PLUS...**  
[www.cc-montdidier.com](http://www.cc-montdidier.com)

# Les consignes de tri : respectez-les

## Pour un tri de meilleure qualité

**POUR EN SAVOIR PLUS...**  
[www.cc-montdidier.com](http://www.cc-montdidier.com)

Une erreur de tri coûte très cher. Ramassée, triée, retransportée et enfin envoyée en enfouissement, elle coûte deux fois le prix du traitement (142 €/tonne). Aussi est-il important de bien respecter les consignes et d'éviter les erreurs (68 t en 2009). En cas de doute : poubelle !

### Plastique : laissez les bouchons !

On nous pose souvent la question, faut-il laisser les bouchons sur les bouteilles plastiques ?

La réponse est oui pour deux raisons. D'abord, il maintient la bouteille écrasée ce qui fait moins de rotation de camions.

Ensuite, sans compter la revente, nous recevons **1 € de subvention par kilo de plastique trié**. Comme on dit : y a pas photo !

### STOP aux erreurs de tri !



### A savoir...

#### Que fabrique-t-on avec les emballages recyclables ?

Avec 1 tonne de plastique PET triée (plastique souvent transparent), on fabrique :

- 725 couettes
- 1 813 pulls polaires.

Avec 1 tonne de plastique PEHD triée (souvent opaque) :

- 7 bancs publics
- 68 bacs de collecte
- 7,50 km de tuyau.

Avec 1 tonne d'acier triée :

- 1,4 voiture
- 19 chariots de supermarché
- 1 229 boules de pétanque.

Avec 1 tonne d'aluminium triée :

- 106 chaises
- 530 trottinettes
- 265 vélos.



Avec 1 tonne de papier carton triée :

- 2 171 caisses en carton contenant 6 bouteilles
- 4 125 boîtes à chaussures
- 16 500 boîtes à œufs.

Avec 1 tonne de briques alimentaires triée :

- 5 558 rouleaux de papier cadeau
- 6 670 rouleaux de papier toilette
- 29 000 paquets de 10 mouchoirs.

Avec 1 tonne de verre :

- 2 138 nouvelles bouteilles de 75 cl.

**Emballages** Tout en MÉLANGE dans le même conteneur... **Cartons-Journaux**

*jaune ou Bleu c'est pareil !*

Bouteilles, bidons et flacons plastiques  
 Boîtes et barquettes en acier et en alu  
 Briques de boisson

Papiers, journaux et magazines  
 Cartons et cartonnages d'emballage

Les types d'emballages qui ne sont pas dessinés ici SONT INTERDITS

adelphe

## Les relais du tri se préparent à l'action !

Tout savoir ou presque sur les matériaux recyclables, connaître le centre de tri, le centre d'enfouissement et savoir organiser des événementiels dans leur commune pour faire passer le message de réduction des déchets auprès de leurs concitoyens... Telle est la mission des relais du tri actuellement en formation.

### Ca commence bientôt

Les exercices pratiques sur le terrain sont proches. Jeunes et adultes habitants les premières communes concernées par l'opération recevront bientôt une invitation pour :



**Rollot** : 23 avril à 17 h 30

**Courtemanche** : 12 mai à 17 h 30

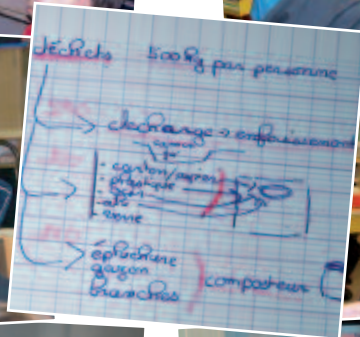
**Rubescourt** : 28 mai à 18 h

**Andechy** : 18 juin à 18 h

# Sensibilisation au tri sélectif

## Dans les écoles et collège du canton

Au Collège Parmentier, à l'école Victor Hugo ou au Prieuré, à l'école Sainte Thérèse de Montdidier... Au RPI de Rollot/Piennes-Onvillers et à celui de Davenescourt/Guerbigny, les élèves ont été fort intéressés par la sensibilisation au tri sélectif et au compostage de la Communauté de Communes.



## Ampoules basse consommation : trie-les

Economiques et écologiques, les lampes à économie d'énergie, appelées aussi basse consommation, remplacent peu à peu les lampes les plus énergivores (à incandescence, à filament).

### Leurs avantages

- Elles réduisent votre facture d'électricité.
- Elles sont recyclables à 93 % de leur poids : verre, métaux, mercure sont réutilisés.
- Elles durent jusqu'à 10 fois plus longtemps que les ampoules traditionnelles (= moins de déchets).

### Bien les trier

A ce jour, seules les lampes à économie d'énergie sont recyclables. Les ampoules

à filament classiques et halogènes sont donc à jeter dans votre poubelle (elles ne nécessitent pas de traitement spécial).

### Les points de collecte

Les lampes sont des DEEE. Une fois usagées, rappelez-les en magasin : le distributeur a l'obligation de les reprendre si vous en achetez des neuves (principe du "1 pour 1"). Des magasins ont installé un point de collecte en "libre accès" comme pour les piles. Pour savoir où déposer toutes vos ampoules, allez sur internet à l'adresse suivante : [www.recyclum.com](http://www.recyclum.com), rubrique Que faire de vos lampes usagées.



## A savoir...

### Mieux consommer

Le déchet le plus facile et le moins coûteux à éliminer, c'est celui qu'on ne produit pas...

### Rappel des DEEE

Les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques concernent tous les appareils usagés fonctionnant à l'électricité avec une prise, une pile, un accumulateur...



- Réfrigérateur, congélateur, lave-linge, lave-vaisselle, fer à repasser, grille-pain, mini four, sèche-cheveux...
- Téléviseur, magnétoscope, appareil photo, ordinateur, outils, jouets électriques...

### Comment s'en débarrasser ?

- Si vous achetez un nouvel appareil, pratiquez l'échange du "un pour un" et ramenez l'ancien matériel au magasin.
- Si vous n'achetez rien, amenez votre DEEE à la déchetterie (ils sont interdits dans la collecte des encombrants).

### Communauté de Communes du Canton de Montdidier

Rue Pasteur Prolongée  
80500 Montdidier  
Tél. : 03 22 37 50 50  
Fax : 03 22 37 50 55  
Mail : [cc.montdidier@wanadoo.fr](mailto:cc.montdidier@wanadoo.fr)  
Web : [www.cc-montdidier.com](http://www.cc-montdidier.com)

Rédaction-conception : RÉSEC © 02-10  
Impression : Imprimerie Plateau Picard Montdidier